

Visite des aménagements hydroélectriques EDF sur le Rhin **Quelques règles à observer**

En préambule

La visite des installations d'un aménagement hydroélectrique n'est pas accessible aux personnes en fauteuil roulant, aux visiteurs munis de béquilles ou de cannes ou présentant des difficultés à se déplacer.

La visite n'est pas autorisée aux enfants de moins de 12 ans.

Les animaux ne sont pas admis lors des visites.

Tout visiteur présentant des signes d'alcoolémie ou d'ivresse sera systématiquement refusé.

Avant la visite

La liste complète - nom, prénom, date de naissance et commune de résidence - des participants devra être transmise à EDF 72h au plus tard avant la visite.

Chacun des participants devra être en possession de sa CNI le jour de la visite.

La tenue vestimentaire des participants doit être adaptée à la visite d'un site industriel :

- port de chaussures plates, solides et confortables recommandé
- opter pour des vêtements recouvrant bras et jambes ; éviter les matières trop fragiles et les couleurs salissantes ; éviter les bijoux (risque de perte dans des endroits difficilement accessibles)

Le port du casque de sécurité est obligatoire pendant toute la visite ; il vous sera fourni une fois sur place par EDF.

Pendant la visite

Durant la visite, restez toujours à proximité de votre guide et respectez rigoureusement ses instructions.

Pour votre sécurité, nous vous recommandons de redoubler d'attention pendant toute la durée de la visite. Soyez particulièrement attentifs aux marches, aux dénivelés et à tout autre obstacle présent, soit au sol, soit à la hauteur de votre tête ; dans les escaliers, veillez à tenir la rampe.

Il est interdit de fumer sur le site d'une centrale hydroélectrique (extérieur comme intérieur)

Les photos sont interdites à l'intérieur des installations.

Pour le bon déroulement de la visite, merci de bien vouloir éteindre momentanément votre portables.

Si des raisons de sécurité ou des contraintes d'exploitation le nécessitent, EDF se réserve le droit de renoncer à la visite de tout ou partie des installations, même si celle-ci est déjà engagée.